

ÉCOLE DES MINES DE ST-ÉTIENNE

COURS de la CLASSE OUVRIÈRE.

Le directeur de l'École des Mines de Saint-Étienne prévient le public que les Cours gratuits, institués pour la classe ouvrière, par l'ordonnance de mars 1831, seront ouverts à cette école, le 27 de ce mois, pour la division inférieure, et le 5 décembre suivant pour la division supérieure.

Les cours de la division inférieure comprendront l'Arithmétique, la Tenue des livres, la Géométrie élémentaire, le Dessin linéaire et la Levée des Plans. Les leçons sur les trois premières parties auront lieu les mardis, jeudis et samedis, à sept heures du soir ; d'abord sur l'Arithmétique, laquelle sera suivie de la Tenue des Livres, et celle-ci de la Géométrie.

Le Dessin linéaire et la Levée de Plan seront enseignés le dimanche de neuf heures à dix heures du matin ; ce Cours commencera immédiatement après celui d'Arithmétique.

Les cours dont l'ouverture est fixée au 5 décembre, auront pour objet, les Éléments de la Physique, de la Chimie et de la Mécanique industrielles. Ils se feront le mercredi et le vendredi, également à sept heures du soir, en commençant par la Physique, et continuant dans l'ordre ci-dessus indiqué.

Les jeunes gens qui se proposent de suivre les cours de la division inférieure devront avoir atteint l'âge de seize ans et savoir lire et écrire. Nul ne sera admis au cours de Géométrie, s'il n'a suivi l'Arithmétique, ni aux cours de seconde année, avant l'âge de dix-sept ans, et s'il ne justifie qu'il a suivi avec assiduité ceux d'Arithmétique et de Géométrie, ou s'il ne produit un certificat préalable constatant qu'il les a étudiées avec fruit.

Dans tous les cas il ne pourra être délivré de cartes d'entrée à l'École qu'à ceux qui seront, en outre, munis de leurs actes de naissance et de certificats, bien en règle, de bonnes vie et mœurs.

Saint-Étienne, le 8 novembre 1838. L'Ingénieur en chef au Corps-Royal des Mines, Directeur de l'École des Mines de Saint-Étienne.

ROUSSEL-GALLE.

École des Mines de St Etienne.

Cours de la Classe currière.

Le Directeur de l'École des Mines de St Etienne prévient le public, que les Cours gratuits ^{à l'usage} pour la Classe currière, par l'ordonnance du 7 Mars 1834, seront ouverts à cette École, le 27 de ce mois, pour la Division inférieure, et le 5 Novembre ^{suivant} pour la Division supérieure.

Les ~~premiers~~ ^{premiers} cours seront l'arithmétique, la trigonométrie, la géométrie élémentaire, le dessin linéaire et la levée de plans. Les leçons sur les trois premiers ^{premiers} auront lieu les mardi, jeudi, et samedi, à sept heures du soir; d'abord, sur l'arithmétique, laquelle sera suivie de la leçon des barres, et celle-ci de la géométrie.

Le dessin linéaire et la levée de plans, seront enseignés le dimanche, de neuf à dix heures du matin; ce cours commencera immédiatement après celui d'arithmétique.

Les cours dont l'ouverture est fixée au 5 Novembre, auront pour objet, les éléments de la physique, de la chimie et de la mécanique industrielle. Ils se feront le mercredi et le vendredi, également à sept heures du soir, en commençant par la physique, et continuant dans l'ordre ci-dessus indiqué.

Les jeunes gens qui se proposent de suivre les cours de la Division inférieure, devront avoir atteint l'âge de ^{seize} ~~quinze~~ ans, au moins, et savoir lire et écrire. Nul ne sera admis aux cours de seconde année, s'il ne justifie qu'il a suivi avec assiduité ^{deux} l'arithmétique, la géométrie, ou s'il ne produit un certificat valable

à l'usage de l'âge de dix sept ans et d'un cours de géométrie, s'il n'a suivi l'arithmétique;

constatant qu'il les a suivies avec fruit. Dans tous les cas, il ne pourra être délivré de lettres d'entrée à l'École, qu'à ceux qui seront en outre munis de leurs ^{actes} ~~certificats~~ de naissance, et de leur certificat, si en règle, de bonne vie et mœurs.

St Etienne, le 1. Novembre 1835.

L'Ingénieur en Chef des Corps Royaux des Mines, Directeur de l'École des Mines de St Etienne.

[Signature]